

DOSSIER D'INSCRIPTION 2018-2019



Photo
d'identité

L'inscription est validée lorsque ce dossier est retourné **COMPLET** au club

L'ENFANT	
NOM	
PRÉNOM	
NÉ(E) LE	NATIONALITÉ
ETABLISSEMENT SCOLAIRE	
CONTRAINTES ALIMENTAIRES ET ALLERGIES	
CATÉGORIE 2018/2019	<i>Réservé au club Ne rien écrire dans cette zone</i>
ADRESSE	
RESPONSABLE LÉGAL N°1	
NOM	
TEL MOBILE	
MAIL (EN MAJUSCULE)	
RESPONSABLE LÉGAL N°2	
NOM	
TEL MOBILE	
MAIL (EN MAJUSCULE)	

Documents à fournir :

- ⇒ L'intégralité de la cotisation 2018/2019 en un ou plusieurs chèques (aucun chèque ne sera encaissé avant le mois de Octobre)
- ⇒ Un certificat d'aptitude et de non contre-indication à la pratique de la gymnastique datant de moins d'un mois (**à remettre au plus tard le 15 octobre**)
- ⇒ 1 photo d'identité de chaque enfant à **coller** en haut de ce dossier
- ⇒ Règlement intérieur paraphé et signé
- ⇒ 1 chèque **15 euros à l'ordre du SCMS GR** pour le costume du gala de juin 2019. Ce chèque sera encaissé en mai et retourné en cas d'absence prévue au spectacle.
- ⇒ 1 enveloppe timbrée à l'adresse des parents
- ⇒ 1 chèque pour le règlement des équipements si nécessaire. Il sera encaissé au moment de la fourniture des équipements (voir dernière page)

TARIF DES COTISATIONS ET LICENCES

Toute année commencée est entièrement due ; pas d'adhésion au trimestre

Adhésion annuelle à l'association SCMS GR	
1 adhésion par famille	15 €
Cotisation annuelle (Inscription aux cours + licence FFGYM *)	
Baby-gym (né en 2015 et 2016) Eveil (né en 2013 et 2014) Initiation (né en 2012)	190 €
Section Loisirs	190 €
Section Coupe Formation + prévoir achat d'un débardeur club et d'un gymbag club **	210 €
Catégories Compétitions + prévoir achat d'un débardeur, d'un gymbag, de la veste et du legging du club **	290 €
TOTAL DU (Adhésion + Cotisation)	
<input type="checkbox"/> Catégorie Baby-gym / Eveil / Initiation / Loisirs	205€
<input type="checkbox"/> Catégorie Coupe Formation	225€
<input type="checkbox"/> Catégorie compétitions	305€

* Pour information le coût de la licence s'élevait à 29€ pour les babys et 36€ pour les autres catégories pour la saison 2017-2018

Par cette licence les enfants sont assurés pour toutes les activités réalisées dans le cadre du club ; un document précisant les conditions de cette assurance vous sera remis.

** Voir section « Équipements club » en dernière page du dossier.

MODALITÉS DE PAIEMENT

COTISATION TOTALE DUE (SE RÉFÉRER AU TABLEAU CI-DESSUS)	€
--	----------

Le montant total peut être fractionné (jusqu'à 10 chèques) mais, dans ce cas, tous les chèques doivent impérativement être remis au moment de l'inscription. Le 1^{er} encaissement se fera début octobre et le dernier début juillet.

Tous les chèques sont à libeller à l'ordre du **SCMS – GR** :

Nombre de chèques	A encaisser aux mois de
--------------------------	-------------------------------------

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

A lire attentivement et à conserver

ARTICLE 1 :

Le SCMS GR de Mouans-Sartoux, association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège social est situé **Maison des Associations - Hôtel de Ville, 06370 MOUANS-SARTOUX**, a pour objet de permettre à des jeunes, dans la limite des effectifs possibles, la pratique de la Gymnastique Rythmique : initiation et perfectionnement, et faire en sorte que chaque enfant s'épanouisse à son meilleur niveau.

L'association est affiliée à la Fédération Française de Gymnastique, à la Fédération Française du Sport adapté et est agréée Jeunesse et Sports.

ARTICLE 2 :

Le club fonctionne chaque année, selon le calendrier scolaire.

Toutefois des stages pourront être organisés pendant les vacances scolaires et l'été selon les disponibilités des entraîneurs, gymnastes et gymnases. La participation des gymnastes à ces stages est fortement recommandée pour les gymnastes en compétition.

Durant l'année, certains cours seront annulés pour formation de cadre, compétition, ou indisponibilité du gymnase, cela fait partie du fonctionnement normal de l'association et n'impliquera aucun remboursement de la part de l'association.

ARTICLE 3 :

Au moment de l'inscription chaque adhérent devra fournir :

- La fiche d'inscription remplie
- Une photocopie de la carte d'identité de l'enfant pour les catégories coupe formation et compétition
- 1 photo d'identité
- La fiche d'autorisation parentale remplie
- La fiche d'autorisation de sortie
- La fiche d'autorisation d'utilisation d'images.
- 1 enveloppe timbrée au nom et à l'adresse du représentant légal (en cas de nom de famille différent merci d'indiquer également le nom de l'enfant) **pour les nouvelles inscriptions seulement**
- **Le questionnaire de santé** pour les ré-inscriptions
- Un **certificat médical**, pour les nouveaux adhérents et pour les gymnastes pour lesquelles au moins une réponse positive a été faite dans le questionnaire de santé.

Ce certificat médical doit préciser la non contre-indication à la pratique de la Gymnastique Rythmique en compétition et être postérieur au 15 août de l'année en cours.

Le certificat médical sera fourni au plus tard pour le **30 septembre** pour les gymnastes engagées en compétition, pour le **15 octobre** pour les autres catégories.

Passé ce délai, les adhérents qui ne l'auront pas fourni ne seront pas autorisés à aller sur le praticable.

- Le règlement de la cotisation dont le tarif est fixé par le conseil d'administration en assemblée générale. Ce règlement pourra être acquitté soit en espèce soit par un ou plusieurs chèques. Conformément à la loi, ces chèques devront être datés du jour de leur remise (jour de l'inscription) avec indication au dos du mois souhaité pour leur encaissement. Les adhérents qui souhaiteraient fractionner dans le temps leur cotisation payée en espèce verseront à l'inscription un chèque de caution du montant total de la cotisation, chèque qui leur sera rendu lorsque la cotisation sera intégralement payée.

La cotisation n'est ni remboursable, ni transmissible, même s'il s'agit d'un membre de la même famille, et ne présume en rien de l'assiduité de la gymnaste.

En cas de problème de santé, et sur présentation d'un certificat médical, le conseil d'administration pourra statuer sur le remboursement éventuel qui reste, toutefois, exceptionnel. Cependant si remboursement il y a, cela se fera au prorata des trimestres écoulés **déduction faite de la licence et de l'adhésion annuelle à l'association.**

Tout autre cas de force majeure, tel que changement de domicile, pourra être considéré après avis du conseil d'administration.

Les gymnastes dont le dossier administratif serait toujours incomplet (photo, certificat médical, paiements, enveloppes) un mois après l'inscription se verront refuser la participation aux entraînements. Lors des inscriptions, les pré-inscriptions établies en fin de saison précédente pour les anciennes gymnastes, seront prioritaires. **L'inscription au club implique l'accord total et sans restriction du présent règlement intérieur.**

ARTICLE 4 :

Recommandation d'une visite médicale annuelle (même en cas de questionnaire de santé renseigné sans réponses positive) pour :

- toute pratique fédérale dépassant 10 heures hebdomadaires (comprenant les compétitions, la préparation physique ou la pratique de plusieurs disciplines)
- l'accès aux compétitions du secteur Performance

Cette visite ne donne pas lieu à la délivrance d'un certificat médical.

Accès aux compétitions du niveau Performance (catégorie Nationale) – A compter de la saison 2018/2019, la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an sera obligatoire pour accéder aux compétitions du niveau Performance.

ARTICLE 5 :

Dès l'inscription, les gymnastes sont réparties dans les différents groupes par catégorie, âge et niveau. Cette répartition relève uniquement de la décision des entraîneurs et est validée par le conseil d'administration.

ARTICLE 6 :

De façon générale, la pratique de la GR exige un minimum de discipline, ce qui implique le respect de quelques consignes : assiduité et ponctualité aux cours, avec une tenue sportive près du corps (justaucorps ou corsaire, tee-shirt moulant et chaussons de GR), cheveux attachés. Les bijoux sont interdits, les portables sont éteints pendant le cours. En début et en fin de cours, les gymnastes doivent se changer dans les vestiaires et ramener leurs sacs dans les gradins.

L'association ne saurait être jugée responsable en cas de disparition d'effets personnels de la gymnaste lors d'un entraînement. D'une manière générale, il est totalement déconseillé d'emporter des objets de valeur (argent, bijou, baladeur, ...) au gymnase lors d'entraînements ou de compétitions.

Les cours ne sont pas publics. Les parents doivent déposer leur enfant et les récupérer aux heures prévues avec une marge de 10 minutes.

ARTICLE 7 :

A chaque entraînement, les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur ou d'un membre du bureau afin qu'ils ne restent pas dans la rue en cas d'absence ou de retard de ceux-ci.

Chaque gymnaste devra se conformer aux horaires d'entraînement.

Les absences ou retards répétitifs et injustifiés pourront entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'association. Afin de débiter les entraînements à l'heure dite, il est demandé aux gymnastes d'arriver 5 à 10 minutes avant le cours afin qu'elles puissent se mettre en tenue.

Les horaires des cours doivent être respectés autant par les gymnastes que par les parents.

Seules les gymnastes ayant une autorisation de sortie signée des parents pourront quitter le gymnase toutes seules.

ARTICLE 8 :

En cas de non-respect des consignes de l'entraîneur ou des règles propres au groupe, des sanctions d'ordre sportives pourront être prise par l'entraîneur.

De même, toute indiscipline ou manquement de respect envers un membre du conseil d'administration, un responsable ou une autre gymnaste pourra entraîner l'exclusion du cours (en aucun cas la gymnaste ne devra quitter l'enceinte du gymnase avant la fin du cours, et ce pour des raisons évidentes de sécurité).

ARTICLE 9 :

Le conseil d'administration exerce le pouvoir disciplinaire et sur décision de celui-ci, un membre peut être sanctionné pour tout motif grave qui pourrait nuire aux intérêts et au bon renom de l'association ou refus du paiement de l'adhésion. Les sanctions peuvent être les suivantes :

- Blâme
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive

Toute sanction provoquera une réunion avec les parents leur expliquant la faute, et une lettre leur sera adressée pour mentionner le manquement au présent règlement. (Selon l'article 15 des statuts de l'association)

ARTICLE 10 :

Toute absence devra être signalée, soit à l'entraîneur, soit à un membre du bureau. *A partir d'un mois d'absence, un certificat médical devra être fourni.*

ARTICLE 11 :

Les gymnastes engagées en compétition doivent suivre impérativement les cours de façon régulière, doivent participer aux stages et s'engagent à participer à toutes les compétitions. Toute absence ne peut-être excusée que par un **motif médical dûment constaté**, en dehors de ce cas tous les frais afférents à une absence seront imputés aux parents : frais d'engagements, de transport, de réservation hôtelière, d'accompagnement ainsi que les amendes pour forfait et frais vestimentaires particuliers. Sur cette base le conseil d'administration est habilité à statuer.

Une gymnaste absente est un handicap pour toute l'équipe.

ARTICLE 12 :

Pour tous les déplacements organisés par le club, une fiche d'autorisation de participation à ladite compétition vous sera demandée avec différents renseignements à fournir : régime alimentaire, prise de médicament (avec ordonnance), vaccination, décision à prendre en cas d'accident. Sans ce document aucune gymnaste ne sera autorisée à partir avec l'association. Lors de ces déplacements, les gymnastes sont sous la responsabilité des éducateurs sportifs et accompagnateurs désignés par le conseil d'administration. Elles ne seront autorisées en aucun cas à s'absenter, même lors d'une visite de l'un des responsables légaux, sans que ceux-ci aient signé une décharge de responsabilité dégageant l'association.

ARTICLE 13 :

Afin d'optimiser la communication bureau/parents/entraîneurs toutes les informations concernant les activités, les spectacles, les compétitions, les convocations ... sont notifiées par voie électronique.

Rappel de l'adresse mail du club : club@scms-gr.fr

L'adresse postale de l'association est : **1575 avenue du Général de Gaulle -Domaine du Camp Lauvas - villa n°4 -06250 Mougins.**

ARTICLE 14 :

Le maintien de l'esprit sportif au sein du club devra être respecté et primera sur toutes les actions des membres.

ARTICLE 15 :

La diffusion de vidéo de tout ou partie d'un enchaînement ou d'une chorégraphie sur internet est formellement interdite sans l'autorisation du conseil d'administration.

Coupon réponse à remplir et à joindre au dossier d'inscription

Je soussigné, NOM : _____ Prénom : _____

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter

ainsi que mon enfant _____

Date :

Signature **des parents et de la gymnaste**

(Précédée de la mention «lu et approuvé»)

AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné, NOM : _____ Prénom : _____

Responsable légal de _____

l'autorise ne l'autorise pas

à quitter seule le gymnase de Mouans-Sartoux ou une autre salle de remplacement, à la fin de l'entraînement.

Si je n'autorise pas mon enfant à sortir seule, je m'engage à respecter les heures de sortie, ou j'avertis l'entraîneur et donne le nom de la personne apte à la faire sortir. Je préviens ma fille qu'elle ne doit en aucun cas sortir de la salle en attendant la personne qui doit la récupérer

Date : _____ Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

FICHE D'AUTORISATION

A remplir par les parents pour les adhérents mineurs

Je soussigné, NOM : _____ Prénom : _____

Responsable légal de _____

1 – autorise les responsables du SCMS GR à prendre, en cas d'urgence, toutes décisions qui s'avèreraient nécessaires au cours du stage.

2 – m'engage à respecter les modalités suivantes :

- vérifier la présence d'un responsable dans le gymnase avant de laisser mon enfant
- récupérer mon enfant à l'heure précise de la fin de la journée.
- dégager le club de toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires (éviter tout objet de valeur...)

Pendant la journée, les enfants sont sous la responsabilité pleine et entière des entraîneurs

3 – Je m'engage à respecter le règlement intérieur

4 – Je m'engage à respecter la logistique du club dans le cadre d'une participation en compétition :

- consignes de l'entraîneur
- organisation mise en place lors des déplacements
- réservation des dates concernées
- esprit d'équipe et de fair-play en direction des autres concurrents, des organisateurs et des juges.

Date : _____ Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

FICHE D'AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES

Dans le cadre de sa diffusion d'informations (affiches, articles de presse, site Internet), le club peut être amené à publier dans ses pages résultats les noms des gymnastes en compétition ainsi que des photographies de ses adhérents.

Je soussigné, NOM : _____ Prénom : _____

Responsable légal de _____

donne mon autorisation pour que l'image de mon enfant soit reproduite sur support papier ou numérique par le Sporting Club de Mouans-Sartoux –Gymnastique Rythmique

Je renonce par la présente à solliciter une quelconque compensation, à quelque titre que ce soit, pour la participation de mon enfant à la prise de vue et à sa diffusion

refuse toute utilisation de l'image de mon enfant par le Sporting Club de Mouans-Sartoux – Gymnastique Rythmique.

Dans ce cas, si mon enfant apparaît dans un groupe, sa photo pourra être publiée mais son image sera rendue floue au moyen d'un logiciel de retouche d'images de manière à le rendre totalement impossible à identifier.

Le club ne saurait être tenu pour responsable des photos prises par les parents ou spectateurs lors des fêtes ou compétitions.

Date :

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

ASSURANCE FÉDÉRALE

La fédération de gymnastique a un contrat avec l'assureur Allianz qui propose en plus de l'option de base comprise dans la licence des options complémentaires.

Vous devez impérativement remplir le formulaire ci-dessous en renseignant les zones surlignées en jaune.

Si vous ne souhaitez pas choisir d'option complémentaire et ne garder que l'option de base, il vous suffit de cocher la case « **ne retenir aucune option complémentaire** » souligné en rouge. Dans le cas contraire, nous vous fournirons le dossier complet à retourner à l'assurance.

Bulletin n° 2 FFG - Saison 2018 - 2019

Déclaration du licencié Fédération Française de Gymnastique



Je soussigné (Nom, Prénom en lettres capitales) _____

licencié de la FFG à (Nom du Club) **SPORTING CLUB DE MOUANS SARTOUX - GR**

agissant pour le compte de l'enfant : Nom _____ Prénom _____

(pour les licenciés mineurs)

Déclare :

- avoir pris connaissance du contenu de la présente notice d'information relative au contrat d'assurance souscrit par la FFG pour le compte de ses adhérents auprès d'Allianz IARD et référencé ;
- avoir été informé par la présente notice de l'intérêt que présente la souscription de garanties d'indemnités contractuelles (Décès, Invalidité Permanente, Frais médicaux, Indemnité Journalière) pour les personnes pratiquant une activité sportive relevant de la FFG (voir bulletin de souscription d'assurances facultatives et complémentaires ci-dessus) ;
- avoir choisi en complément de l'option de base (cocher les cases correspondantes) :
Individuelle accident option 1 5 € TTC option 2 8 € TTC le contrat Allianz Garantie Accidents de la Vie (GAV)
Indemnité journalière pour un montant de _____ € de cotisation
ne retenir aucune option complémentaire

Fait à _____ le _____

Signature du licencié souscripteur

(pour les licenciés mineurs, la signature des parents ou du tuteur légal est obligatoire)

Bulletin n° 2 à conserver par le Club.

CERTIFICAT MÉDICAL

de non-contre-indication à la pratique de la gymnastique rythmique

Le certificat médical est obligatoire :

- pour tous les nouveaux licenciés
- pour toute participation à une compétition

Comment procéder ?

1. Faites remplir ce coupon « Certificat médical » par un médecin.

Si vous utilisez un autre support que ce coupon, votre certificat médical ou sa copie devra :

- comporter la mention « en et hors compétitions »
 - être daté de moins d'1 mois le jour de sa remise au club (date antérieure au 15 août non admise).
2. Remettez-le rapidement au club.
 3. Conservez une copie de votre certificat médical.



Sporting club de Mouans-Sartoux

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

Affiliation FFgym 19006.106 - Agrément JS n° 06 S 082008D

SIRET n° 49940257600015 Code APE n° 9312 Z

CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE

Je soussigné, Docteur _____,

certifie que l'état de santé actuel de l'enfant

ne montre pas de contre-indication à la pratique de la **gymnastique rythmique en et hors compétitions.**

Fait à _____ le _____

Signature et cachet du médecin

ÉQUIPEMENTS CLUB – 2018/2019

CATALOGUE

<p>Gym Bag Rouge logo club</p> 	<p>SAC de sport Noir et rouge avec logo club + prénom</p> 	<p>Serviette Blanche avec le logo du club</p> 
<p>Legging (*) Noir avec inscription SCMS GR en blanc</p>  <p style="text-align: right;">XS S M L</p>	<p>Tee-shirt dos nageur Rouge logo club devant + prénom au dos (Réservé aux gymnastes)</p>  <p style="text-align: right;">6/8 ans 8/10 ans 10/12 ans 12/14 ans</p> <p style="text-align: right;">XS à L</p>	<p>Tee-shirt du supporter « Fan du SCMS-GR »</p>  <p style="text-align: right;">S à 3XL</p>
<p>Veste molletonnée sans capuche (taille adulte) Zippée blanche avec le logo du club devant et dos (Attention taille plutôt grand)</p>  <p style="text-align: right;">XS à 2XL</p>	<p>Veste molletonnée avec capuche (taille enfant) Zippée blanche avec le logo du club devant et dos (Attention taille plutôt grand)</p>  <p style="text-align: right;">7/8 ans 9/10 ans 11/12 ans</p>	

(*) Le legging n'existe pas en taille enfant. Par contre vous pouvez en acheter un dans le commerce et le faire floquer au nom du club pour 4,50€ chez « Sud Trophée » - 6 Rue Durand de Sartoux, 06370 Mouans-Sartoux, avec qui nous avons un accord.

OFFRE PROMOTIONNELLE POUR LES GYMNASTES EN COMPÉTITION (à partir de la taille XS)

Nous vous proposons 1 Lot « Compétition » comportant la veste molletonnée + le débardeur + le legging + le gym bag au prix de 70€ au lieu de 80€.

ÉQUIPEMENTS CLUB – 2018/2019

BON DE COMMANDE

Veuillez cocher la case correspondante	Tarif	Quantité	Taille (se reporter au catalogue)	Montant	
<input type="checkbox"/> Je commande le gym bag	5€				<p style="text-align: center;">NOM et PRÉNOM de la gymnaste: _____</p> <p>Équipe de la gymnaste: _____</p> <p style="background-color: yellow; text-align: center;">Vérifier et éventuellement modifier le prénom en lettre majuscule afin que le flochage soit correct. Merci</p> <p style="text-align: center; color: red;">Nous vous rappelons que la tenue du club (débardeur, legging, veste molletonnée, gym bag) est obligatoire pour toutes les gymnastes engagées en compétition.</p> <p style="text-align: center; color: red;">Ceci est une marque d'unité et de distinction.</p> <p style="text-align: center; color: red;">Les accessoires (serviette, sac) sont optionnels</p> <p style="text-align: right;">Les chèques seront encaissés après distribution des équipements aux gymnastes</p>
<input type="checkbox"/> Je commande le sac de sport	25€				
<input type="checkbox"/> Je commande la veste molletonnée (taille enfant)	35€				
<input type="checkbox"/> Je commande la veste molletonnée (taille adulte)	35€				
<input type="checkbox"/> Je commande le legging	25€				
<input type="checkbox"/> Je commande la serviette	5€				
<input type="checkbox"/> Je commande le débardeur dos nageur	15€				
<input type="checkbox"/> Je commande le t-shirt « Fan du SCMS »	10€				
<input type="checkbox"/> Je profite de l'offre « Compétition » Merci de préciser la taille (se reporter au catalogue) : <ul style="list-style-type: none"> • ·Veste molletonnée : _____ • ·Débardeur : _____ • ·Legging : _____ 				70€	
Total à régler à l'ordre du SCMS GR Chèque séparé de l'inscription – Règlement unique pour la fratrie possible.					

<i>Date paiement</i>	<i>Date commande fournisseur</i>	<i>Date remise</i>	<i>Type de paiement</i>
----------------------	----------------------------------	--------------------	-------------------------